



Retenue E/S solde de tout compte

Par **Bouli13**, le **26/08/2018** à **19:58**

Bonjour,

Je suis dans une entreprise depuis le 1er mars 2013 et je suis en arrêt maladie depuis mai 2016. J'avais une semaine de préavis pour ma démission comme l'indique ma CC transport et activités auxiliaires. J'ai effectué mon préavis sur mon arrêt maladie. Date de départ de l'entreprise le 03 août 2018. A ce jour, il était noté que j'avais 30 jours de CP pas pris, environ 2.110 € mais après une déduction e/s... mon solde de congé se retrouve à 0 et mon solde de tout compte est de 50 €.

Je ne comprends pas comment puis je perde 2.060 € comme ça ? il y avait subrogation les 3 premiers mois dégressivement, ensuite mes bulletins était à 0 jusqu'à la fin.

Je ne comprends pas la retenue e s dans mon cas.

Merci de votre aide, s'il vous plaît.

Par **P.M.**, le **26/08/2018** à **20:45**

Bonjour,

Il faudrait que vous fassiez examiner vos bulletins de paie y compris le solde de tout compte par une personne compétente que vous pourriez trouver au sein d'une organisation syndicale ou à l'Inspection du Travail ou par un avocat spécialiste...

Par **Bouli13**, le **26/08/2018** à **22:58**

C'est ce que je vais faire. Mais d'après mes dires et d'après vous, pourrait'il y avoir une retenue e/s justifiée ?

Merci.